

## Attestation sur l'honneur

<u>Objet</u>: Attestation sur l'honneur de non-perception d'une indemnité de rupture conventionnelle de la fonction publique d'Etat ou d'une indemnité de départ volontaire toutes fonctions publiques confondues ou indemnité de fin de contrat

## Textes à référence :

- Code général de la fonction publique art. L554-3 à L554-4
- Décret n° 2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles
- Décret n° 98-1220 du 29 décembre 1998 modifié instituant une indemnité de départ volontaire au profit des fonctionnaires, agents stagiaires et agents contractuels en fonctions dans un établissement mentionné à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986

Dans le cadre de votre recrutement au sein de l'université Le Havre Normandie, il vous appartient d'attester sur l'honneur de ne pas avoir perçu, de la fonction publique, d'indemnité de rupture conventionnelle dans les six années précédentes, ni d'indemnité de départ volontaire dans les cinq dernières années. A contrario, vous devrez rembourser l'indemnité perçue à l'État

Je soussigné(e), né(e	e) le,
à, atteste sur l'honneur :	
☐ Ne pas avoir bénéficié d'une indemnité de fin de contrat	
Durant les six dernières années :	
□ Ne pas avoir bénéficié d'une indemnité de rupture convention	onnelle
Durant les cinq dernières années :	
□ Ne pas avoir bénéficié d'une indemnité de départ volontaire	de la fonction publique

Je suis conscient.e qu'une fausse déclaration m'obligerait à rembourser les sommes perçues au titre d'une telle indemnité et m'exposerait à des poursuites disciplinaires et pénales de la part de mon

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

employeur, ce certificat pouvant être utilisé en justice.

Nom et prénom Date et signature